

24^{ème} FESTIVAL DE LA SCULPTURE ET DU MARBRE DE SAINT-BÉAT-LEZ

(Du 6 juillet au 27 juillet 2024)

LES OFFRES DE STAGE

Dans le cadre du 24^{ème} Festival de la sculpture et du marbre de Saint-Béat-Lez, l'association MARBRE ET ARTS organise des stages de sculptures sur pierre, marbre, céramique et bronze. Ils permettent de s'initier ou de se perfectionner à ces techniques de sculpture.

Ces stages sont ouverts à tous publics, débutants ou confirmés, à partir de 15 ans (céramique et pierre) ou de 18 ans (bronze et marbre). Ils sont encadrés par des artistes professionnels de la sculpture.

Présentation de chaque stage

STAGES DE SCULPTURE SUR MARBRE

Les stages de sculpture sur marbre sont accessibles **à partir de 18 ans**, dans la limite de 6 participants. Le stagiaire doit avoir une expérience préalable dans l'utilisation de machines électro portatives (meuleuses, disqueuses). Si vous n'avez jamais sculpté, nous vous conseillons de débiter par un stage de pierre.

L'association fournit un bloc de marbre de Saint Béat de 20 cm x 20 cm x 30 cm environ.

L'outillage est mis à disposition de manière collective et individuellement en fonction de l'avancement et des besoins de chacun, **sur l'appréciation du maître de stage**.

Il comprend :

- Outillage manuel : outils de traçage, massettes et pointerolles.
- Outillage pneumatique : marteaux pneumatiques, ciseaux avec emmanchement pneumatique.
- Outillage électrique : rallonges électriques, disqueuses 125 mm, disques diamantés de découpe, disques diamantés de surfacage, flasques à scratch, disques abrasifs de différents grains.

Association Marbre et Arts - Mairie de S^t-Béat-Lez – 2 Av. Gallieni - 31440 S^t-Béat-Lez

Contact : Andréa Calestroupat : 06.10.87.64.36

andrea.calestroupat@gmail.com ou info@marbre-et-arts.fr

- En cas de besoin, un outillage complémentaire pourra être mis à disposition sur appréciation du maître de stage :
 - Meuleuses droites pneumatiques, meules en carbure de silicium et fraises diamantées.
 - Disques diamantés incurvés.

STAGE DE SCULPTURE SUR PIERRE

Le stage de sculpture sur pierre est accessible à **partir de 15 ans**, dans la limite de 8 participants.

L'association fournit un bloc de pierre de Thénac de 20 cm x 30 cm x 40 cm environ.

L'outillage est mis à disposition de manière collective et individuellement en fonction de l'avancement et des besoins de chacun, **sur l'appréciation du maître de stage**.

Il comprend : des auges de rangement, outils de traçage, massettes, ciseaux à pierre, râpes, rifloirs, papier de verre.

STAGE DE SCULPTURE EN BRONZE

Le stage de sculpture en bronze, par la technique de la cire perdue, est accessible à **partir de 18 ans**, dans la limite de 8 participants.

L'association fournit un bloc de cire de 500 g maximum, le bronze et la patine. La patine proposée sera **uniquement marron ou noire**.

L'outillage est mis à disposition de manière collective et individuellement en fonction de l'avancement et des besoins de chacun, **sur l'appréciation du maître de stage**.

Il comprend : des outils manuels de modelage, des marteaux, ciselets, pinces et tenailles, et des outils électroportatifs tels que disques 125 mm, meuleuses droites et ponceuses à bandes.

L'outil Dremel n'est pas fourni, mais le stagiaire peut faire usage de son outillage personnel.

STAGE DE SCULPTURE CÉRAMIQUE

Le stage de céramique, par la technique du vide, est accessible **à partir de 15 ans**, dans la limite de 8 participants.

L'association fournit un bloc de grès chamotté.

L'outillage mis à disposition : des mirettes à fil rond, couteaux et tournettes.

Ce stage permet d'appréhender le façonnage traditionnel autour du vide, dont la réalisation en grès chamotté est limitée à 40 cm max. À l'issue des trois jours de stage, **le stagiaire ne pourra pas récupérer sa réalisation**. Un séchage et une première cuisson seront réalisés (inclus dans le prix du stage). **Le stagiaire pourra récupérer sa réalisation à partir du 24 août 2024 à Valcabrière (31510) ou par envoi postal (frais à prévoir).**

L'émaillage de la réalisation n'est pas prévu dans le stage.

Pour l'ensemble des stages, les équipements personnels de protection ne sont pas fournis (type lunettes, protections auditives, masques, gants, tablier, etc.)

CONVENTION DE STAGE

Art. 1 – Les horaires et la durée des stages

Horaires des stages : Le matin de **9h à 12h** et l'après-midi de **14h à 17h**.

Durée des stages : Céramique : **18 heures**.

Marbre et pierre : **30 heures**.

Bronze : **60 heures**.

Art. 2 – Le calendrier des stages

Bronze	Du lundi 08 au mercredi 17 juillet inclus .
Marbre	Session 1 : Du lundi 08 au vendredi 12 juillet inclus . Session 2 : du lundi 15 au vendredi 19 juillet inclus . Session 3 : du lundi 22 au vendredi 26 juillet inclus .
Céramique	Du lundi 22 au mercredi 24 juillet inclus .
Pierre	Du lundi 22 au vendredi 26 juillet inclus .

Art. 3 – Les tarifs des stages

3.1. – Pleins tarifs

STAGES	PRIX GLOBAL	ARRHES	SOLDE
Céramique	150 € / personne	50 €	100 €
Pierre	240 € / personne	90 €	150 €
Marbre	360 € / personne	120 €	240 €
Bronze	400 € / personne	130 €	270 €

3.2. – Tarifs réduits pour les personnes adhérentes à l'association Marbre et Arts, les personnes en groupe et les jeunes artistes

STAGES	PRIX GLOBAL	ARRHES	SOLDE
Céramique	130 € / personne	40 €	90 €
Pierre	200 € / personne	80 €	120 €
Marbre	320 € / personne	110 €	210 €
Bronze	350 € / personne	110 €	240 €

Association **Marbre et Arts** - Mairie de S^t-Béat-Lez – 2 Av. Gallieni - 31440 S^t-Béat-Lez

Contact : Andréa Calestroupat : 06.10.87.64.36

andrea.calestroupat@gmail.com ou info@marbre-et-arts.fr

Art. 4 – Les modes de règlement

Deux chèques devront être libellés à l'ordre : association Marbre et Arts.

Ils devront être envoyés lors de l'inscription. Le chèque d'arrhes sera aussitôt encaissé, le chèque du solde ne le sera que lorsque le stagiaire débutera son stage.

Il est également possible de **régler par virement bancaire**. Pour ce faire, merci de l'indiquer lors de votre inscription. **Lorsque vous recevrez la confirmation de votre inscription et uniquement à ce moment-là**, nous vous indiquerons la marche à suivre pour effectuer les virements bancaires.

Art. 5 – L'inscription

Les demandes d'inscription sont adressées par courrier postal à la personne référente des stages. Vous trouverez son adresse dans le bulletin d'inscription ci-dessous.

Les inscriptions étant limitées, elles seront enregistrées dans l'ordre de réception des dossiers complets. Toutefois, en raison du nombre croissant de candidatures pour certains stages, les organisateurs se réservent le droit de donner la priorité aux personnes n'ayant jamais participé au Festival.

Un **dossier complet** se compose du **bulletin d'inscription dûment complété et signé (pages 10 et 11)**, du **moyen de règlement** (les chèques d'arrhes et du solde sont à envoyer) et **d'une copie de votre attestation de responsabilité civile**. En l'absence de l'une de ces pièces, votre inscription sera mise en attente jusqu'à régularisation.

Un **e-mail ou un courrier vous sera adressé pour vous confirmer votre inscription**. En l'absence de cette confirmation vous n'êtes pas considéré comme inscrit.

Art. 6 – L'annulation

En cas d'annulation à l'initiative du stagiaire, les chèques d'arrhes ne seront pas restitués sauf pour cas de raison majeure.

L'association se réserve le droit d'annuler le stage en cas de force majeure. Le montant des arrhes sera alors entièrement et immédiatement remboursé.

Art. 7 – Le lieu des stages

Les stages auront lieu dans la commune de S^t-Béat-Lez dans un lieu à l’abri des intempéries, qui sera déterminé par les organisateurs du Festival.

Art. 8 – Lors du stage

8.1. – Les matériaux, l’outillage et les équipements

L’association fournit les matériaux nécessaires et met l’outillage à disposition des stagiaires. Ces derniers sont responsables de l’outillage qui leur a été remis. De ce fait, nous vous demandons d’en prendre le plus grand soin et de bien respecter les consignes données par le maître de stage. À la fin de chaque journée, nous vous demandons de bien vouloir nettoyer votre zone de travail et outillage, puis remettre les outils au maître de stage.

STAGES	Les outils mis à disposition	Les équipements non fournis*
Céramique	Mirettes à fil rond, couteaux et tournettes.	Équipements personnels de protection (tablier).
Pierre	Auges de rangement, outils de traçage, massettes, ciseaux à pierre, râpes, rifloirs, papier de verre.	Équipements personnels de protection (lunettes, masques, gants, tablier, protection auditive, chaussures fermées).
Marbre	Outillage manuel : outils de traçage, massettes et pointerolles. Outillage pneumatique : marteaux pneumatiques, ciseaux avec emmanchement pneumatique. Outillage électrique : rallonges électriques, disqueuses 125 mm, disques diamantés de découpe, disques diamantés de surfacage, flasques à scratch, disques abrasifs de différents grains.	Équipements personnels de protection (lunettes, masques, gants, tablier, protection auditive, chaussures fermées).
Bronze	Outils manuels de modelage, des marteaux, ciselets, pinces et tenailles, et des outils électroportatifs tels que disqueuses 125 mm, meuleuses droites et ponceuses à bandes.	Équipements personnels de protection (masques, gants, tablier). L’outil Dremel n’est pas fourni.

*Les équipements personnels de protection type lunettes, masques, gants, etc. sont à la charge des stagiaires (non fournis par l'association).

8.2. – *Les consignes de sécurité*

Le non-respect des consignes de sécurité indiquées ci-dessous peut remettre en cause la participation du stagiaire sur simple décision du maître de stage.

Le stagiaire s'engage à :

- Positionner le matériau utilisé de façon stable et maintenir la zone de travail propre et dégagée.
- Porter des vêtements de travail ajustés au corps et les cheveux attachés.
- Rester vigilant et maître de ses gestes, et dans ce but, effectuer des pauses régulières.
- Porter les équipements de protection individuelle appropriés.
- Contrôler l'état de l'outillage avant de l'utiliser avec l'assistance du maître de stage et ne retirez jamais les dispositifs de protection existants.
- Manipuler l'outillage et les machines avec soin, éviter tout choc et toute chute, et ne pas endommager le cordon électrique.
- Tenir l'outil fermement mais sans exercer de pression excessive, ni provoquer de surchauffe.
- Débrancher l'alimentation électrique des machines avant d'en modifier l'équipement.
- En cas de projection d'étincelles, de vibrations ou de bruit inhabituels, éteindre la machine et prévenir le maître de stage.
- Contrôler régulièrement l'état de l'outillage ; en cas de surchauffe, le laisser refroidir et le signaler au maître de stage.
- Signaler toute détérioration de l'outillage au maître de stage.

Consignes spécifiques à l'utilisation de la disqueuse 125 mm (stage de marbre) :

- Vérifier que le disque est en bon état, bien monté et bloqué sur son axe.
- Démarrer le moteur avant de mettre le disque en contact avec le marbre.
- Éteindre le moteur après avoir retiré le disque du bloc de marbre, et attendre que le disque arrête de tourner et poser la disqueuse sans appui sur le disque.
- Demander l'assistance du maître de stage pour changer de disque et en assurer le montage et le démontage.
- Utiliser le disque diamanté de découpe uniquement pour des coupes droites.

Association **Marbre et Arts** - Mairie de S^t-Béat-Lez – 2 Av. Gallieni - 31440 S^t-Béat-Lez

Contact : Andréa Calestroupat : 06.10.87.64.36

andrea.calestroupat@gmail.com ou info@marbre-et-arts.fr

- Donner un mouvement lent et régulier à la machine pendant son utilisation.
- Le disque doit rentrer dans le marbre sans avoir besoin de forcer dessus. Si ce n'est pas le cas, affûter le disque en réalisant quelques coupes sur un matériau abrasif (grès ou parpaing).
- Régler la vitesse de la disqueuse de façon appropriée : vitesse rapide pour les disques diamantés, et vitesse lente pour les disques abrasifs.
- Ne jamais utiliser un disque voilé ou fissuré.
- Passer la disqueuse à la soufflette et la faire tourner dans le vide régulièrement (au moins 4 fois par jour).
- Appliquer les consignes d'utilisation du maître de stage.

8.3. – *Les réalisations des stagiaires*

Il est vivement conseillé que chaque stagiaire réalise un croquis et/ou une maquette sur le thème de son choix **avant son stage**. Les photographies ou les reproductions d'œuvres existantes ne sont pas recommandées.

Chaque stagiaire réalise **une seule et unique pièce** durant son stage.

Pour les stages de bronze, de pierre et de marbre, les stagiaires récupèrent **obligatoirement leur réalisation**, qu'elle soit terminée ou non, **à la fin du stage**.

Pour ce qui est du stage de céramique, les pièces devront sécher et une première cuisson sera réalisée après la fin du stage. Par conséquent, **les stagiaires de la céramique pourront récupérer leur pièce après le 24 août 2024**.

Art. 9 – **L'hébergement et la restauration**

9.1. – *L'hébergement*

Pour l'hébergement, nous vous conseillons de prendre attache auprès de l'Office de Tourisme Pyrénées 31 au **05.61.79.21.21** ou à l'adresse e-mail suivante : info@pyrenees31.com

Vous pouvez également vous tourner vers les campings, les gîtes, les maisons d'hôtes à proximité ou bien trouver un logement via des sites de réservation comme Airbnb, Booking.com, etc.

9.2. – *La restauration*

Pour la restauration, nous vous conseillons de prendre attache auprès de l'Office de Tourisme Pyrénées 31 au **05.61.79.21.21** ou à l'adresse e-mail suivante : info@pyrenees31.com

Cette année, l'association renouvelle l'expérience de la réservation de repas **à destination des stagiaires uniquement pour le midi**. Lors de votre inscription, merci de préciser si vous êtes intéressés pour prendre les repas et si vous avez un régime alimentaire particulier et/ou des allergies.

Nous reviendrons vers vous ultérieurement pour :

- confirmer avec vous votre décision de prendre les repas (**avril-mai**) ;
- vous donner toutes les informations nécessaires : prix, organisation des midis.

Bien évidemment, les personnes ne souhaitant pas réserver les repas pourront rester le midi sur place avec les autres stagiaires, les maîtres de stage, les coordinateurs et les artistes invités pour partager un moment de convivialité.

Art. 10 – La responsabilité et l'engagement du stagiaire

Le stagiaire dégage l'association et le maître de stage de toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de tout autre dommage causé par lui-même ou par autrui.

Le stagiaire devra être en possession d'une assurance responsabilité civile, dont il devra envoyer une copie lors de son inscription.

En participant aux stages du Festival, le stagiaire s'engage au respect des valeurs de l'association fondées sur la bienveillance, le respect d'autrui, la convivialité et le partage autour de la création artistique. En cas de non-respect, les organisateurs se réservent le droit de mettre un terme à la participation du stagiaire et de ne plus l'accepter.

ART. 11 – L'adhésion à l'association

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous rejoindre en adhérent à l'association. En vous acquittant de la cotisation de 20 €, vous adhérez à l'association et en acceptez les statuts.

DOSSIER D'INSCRIPTION

Identité et coordonnées du stagiaire

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

N° DE TÉL. :

E-MAIL :

Inscription

Je demande mon inscription au stage suivant, qui se déroulera lors du Festival du marbre et de la sculpture de Saint-Béat-Lez. Veuillez cocher la case correspondante :

<input type="checkbox"/>	Stage de bronze - Ousmane Dermé	Du lundi 08 au mercredi 17 juillet inclus
<input type="checkbox"/>	Stage de sculpture sur marbre - Serge Sallan	Du lundi 08 au vendredi 12 juillet inclus
<input type="checkbox"/>	Stage de sculpture sur marbre - Gloria Coronas	Du lundi 15 au 19 juillet inclus
<input type="checkbox"/>	Stage de sculpture de céramique - Véronique Marchand	Du lundi 22 au mercredi 24 juillet inclus
<input type="checkbox"/>	Stage de sculpture sur marbre -Nicolas Viry	Du lundi 22 au vendredi 26 juillet inclus
<input type="checkbox"/>	Stage de sculpture sur Pierre - Gloria Coronas	Du lundi 22 au vendredi 26 juillet inclus

Règlement par chèque : je joins un **chèque d'arrhes** d'un montant deeuros et un **chèque du solde** d'un montant deeuros.

Règlement par virement bancaire : une fois l'inscription validée, l'arrhes devra faire l'objet d'un virement bancaire. Le solde sera réglé au moment du stage.

Ainsi qu'une **copie de mon assurance responsabilité civile**.

Association **Marbre et Arts** - Mairie de S^t-Béat-Lez – 2 Av. Gallieni - 31440 S^t-Béat-Lez

Contact : Andréa Calestroupat : 06.10.87.64.36

andrea.calestroupat@gmail.com ou info@marbre-et-arts.fr

Merci de préciser si vous êtes intéressés pour prendre les repas le midi. Cette réponse ne vous engage en rien. Elle nous permettra d'avoir une idée du nombre de personnes qui sont intéressées.

- Oui
 Non

Régime alimentaire :

Allergies :

Je déclare avoir pris connaissance de la convention de stage et je m'engage à m'y conformer sans réserve.

Fait à

le

Signature :

Votre dossier complet : bulletin d'inscription dûment complété et signé (pages 10 et 11 uniquement), moyen de règlement, copie de l'attestation de responsabilité civile **est à envoyer à la secrétaire de l'association à l'adresse postale suivante** :

M^{me} Andréa CALESTROUPAT
16 Rue des Saules, App^t 206
31 400 TOULOUSE

Pour rappel :

Un e-mail ou un courrier vous sera adressé pour vous confirmer votre inscription. En l'absence de cette confirmation vous n'êtes pas inscrit.

S'il manque une pièce du dossier, votre inscription sera mise en attente.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre candidature. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Pour l'exercer, adressez-vous au courriel suivant : info@marbre-et-arts.fr

Association Marbre et Arts - Mairie de S^t-Béat-Lez – 2 Av. Gallieni - 31440 S^t-Béat-Lez
Contact : Andréa Calestroupat : 06.10.87.64.36
andrea.calestroupat@gmail.com ou info@marbre-et-arts.fr